



BILLARD FRANÇAIS

Règlement des compétitions individuelles adultes et U21

Comité Départemental de Billard de la Sarthe

Partie libre - 4 billes - Bande - Mixte - Par équipe

Préambule	3
Article 1 – Gestionnaires sportifs des compétitions	3
Article 2 – Code sportif	5
Article 3 – Calendrier des compétitions	5
Article 4 – Inscription	7
Article 5 – Organisation des compétitions	7
Article 6 – Organisation des matches	7
Article 7 – Classements des compétitions	7
Article 8 – Règles d’arbitrage	8
Article 9 – Incidents	8
Article 10 – Obligations des compétiteurs et des clubs	8
Article 11 – Finales départementales	9
Article 12 – Litiges	9

Annexe 1 : bordereau d’inscription aux compétitions individuelles

Annexe 2 : bordereau d’inscription aux compétitions par équipe

Préambule

Le Comité Départemental de la Sarthe (CDBS) étant rattaché à la ligue des Pays de la Loire (PDL), le présent document reprend en grande partie le règlement la ligue PDL en vigueur et le complète si besoin.

Comme l'autorise l'article 2 du règlement de la ligue PDL, en plus des compétitions 4 billes dont l'organisation est laissée à leur choix, les comités départementaux sont responsables, par le biais de leur commission sportive, de l'organisation des compétitions suivantes :

CATEGORIES	DISTANCES	REPRISES MAX	Moyennes
Organisation Comités Départementaux			
3 Bandes			
U21		35mn	
1 Bande			
Départementale 1	40	30	0,00 à 1,09
Partie libre			
Départementale Féminines	30	30	0,00 à 1,19
Départementale 1	60	30	1,20 à 2,29
Départementale 2	40	30	0,0 à 1,19
U21		35 mn	
4 Billes			
U21		35mn	
4 Billes Avenir			
U21		35mn	

Figure 1 : Tableau des compétitions gérées par les CDB – Tiré du règlement ligue PDL saison 2024 2025

Article 1 – Gestionnaires sportifs des compétitions

A compter de la saison 2025 2026, les compétitions organisées par le CDBS sont les suivantes :

CATEGORIES	DISTANCES	REPRISES MAX	MOYENNES
1 BANDE			
Régional 2	30	30	0,00 à 1,09
4 BILLES 1 BANDE			
Départemental 1	25	30	0,00 à 1,50
PARTIE LIBRE			
Départemental 1	60	30	1,20 à 2,29
Départemental 2	40	30	0,00 à 1,19
4 BILLES PARTIE LIBRE			
Départemental 1	25	30	0,00 à 3,75
Départemental 2	20	30	0,00 à 2,00 < 3 ans de licence
U21	25	30	0,00 à 3,75 < 21 ans
CHAMPIONNAT DE BILLARD PAR EQUIPE			
-	Selon équipe	30	-
EQUIPE MIXTE			
-	Selon équipe	30	-

Figure 2 : Compétitions proposées par le CDBS

En complément de la moyenne du compétiteur, des conditions additionnelles d'intégration dans une catégorie peuvent s'ajouter :

- **4 billes U21** : au cours de la saison, le compétiteur ne doit pas être âgé de plus de 21 ans.
- **4 billes libre D2** : la compétition est ouverte uniquement aux compétiteurs dont la première licence FFBillard a été prise au maximum 3 ans avant la saison en cours.

NOTA : pour les compétitions 4 billes, si un joueur dépasse la moyenne maximale de sa catégorie sur 2 journées dans la même saison, il intégrera la catégorie directement supérieure à la sienne à partir de la journée suivante.

Dans le cas où la journée suivante est la finale départementale, le joueur sera tout de même convoqué pour participer à celle-ci.

Spécificités sportives Championnat Départemental de Billard par Equipe : CDBE

- Clubs du département de la Sarthe, affilié à la FFBillard ;
- 1 club peut engager plusieurs équipes composées de 6 à 10 joueurs licenciés à la FFBillard – Un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe ;
- Engagements sur bordereau en annexe auprès du gestionnaire au plus tard le 30 septembre – droit d'engagement par équipe : 30 € ;
- Un match oppose simultanément 3 joueurs (joueur A, joueur B et joueur C) de 2 équipes différentes, suivant calendrier transmis par le gestionnaire ;
- Les joueurs A et B sont classés en regard de leur classement fédéral puis de leur moyenne générale. Ils jouent à la partie libre la distance de leur catégorie d'appartenance (y compris petits coins ou grands coins). Les joueurs C jouent à la bande la distance de leur catégorie d'appartenance ; Tous les matchs se jouent sur 2,80 m ; Dans tous les cas le nombre de reprises est limité à 30 ;
- Si deux joueurs de catégories différentes jouent 30 reprises sans atteindre la distance de leur catégorie d'appartenance, le vainqueur est celui qui obtient le meilleur coefficient. En cas de nouvelle égalité c'est la meilleure série qui détermine le vainqueur. En cas de nouvelle égalité, c'est le joueur de la plus petite catégorie qui emporte la victoire ;
- Tenue sportive, forfaits, nouveaux joueurs : application du Code Sportif fédéral ;
- Auto arbitrage mais rien n'empêche le club recevant de fournir des arbitres et/ou marqueurs ;
- En fonction du nombre d'équipes engagées, le gestionnaire détermine la formule du championnat (poule unique, plusieurs poules...) ainsi que les modalités de la Finale Départementale qui se déroule sur une journée avec, si possible, 4 équipes qualifiées.

Spécificités sportives compétition double mixte :

- Une équipe mixte = 1 joueur + 1 joueuse, licenciés à la FFBillard appartenant ou non au même club
- Tenue sportive identique pour les 2 joueurs de chaque équipe, conforme au code sportif fédéral
- Formule de jeu : billard 2,80 m, partie libre, petits coins, chaque équipier joue à tour de rôle ; point manqué, la main passe. Point réussi l'autre équipier joue
- Tirage à la bande et joueur débutant la partie : au choix des équipes

- Règle indiciaire et distances à jouer : chaque joueur a un indice lié à sa catégorie d'appartenance et déterminé comme suit : D2 indice 0, D1 indice 3, R2 indice 6, R1 indice 9, N3 indice 12, N2 indice 15, N1 indice 18 et masters indice 24 – Chaque équipe a un indice égal à la somme des deux indices de ses équipiers – Distance à jouer = 50 points si les deux équipes ont le même indice – En cas d'indice différents, 50 points pour l'équipe au plus fort indice et 50 points moins l'écart d'indice entre les deux équipes pour l'équipe ayant le plus petit indice
- Si aucune des deux équipes n'atteint sa distance à l'issue des 30 reprises, l'équipe gagnante est celle ayant réalisé le pourcentage de sa distance le plus élevé. En cas d'égalité parfaite la meilleure série et les autres à suivre départagent les équipes ;
- Compétition départementale sur une journée type tournoi et déterminé par le gestionnaire en fonction du nombre d'équipes

NOTA : Par manque de compétiteurs potentiels dans les clubs du CDBS, les compétitions partie libre féminines, partie libre U21 et 3 bandes U21 ne sont pas organisées. Toutefois si un nombre suffisant de joueurs, joueuses se manifestent, le calendrier sera adapté pour intégrer ces modes de jeu.

Pour cette saison les gestionnaires sont :

Gestionnaire CDBS		
ANSEL Corentin ca.billard72@gmail.com 06.43.92.06.30	LEQUERREC Gilles sportif.cdb72@gmail.com 06.88.68.24.43	LOISTRON Benoît loistronbenoit@gmail.com 06.82.41.39.53
4 BILLES LIBRE D1 4 BILLES LIBRE D2 4 BILLES 1 BANDE	1 BANDE R2 4 BILLES U21 MIXTE	LIBRE D1 LIBRE D2 Championnat De Billard par Equipe (CDBE)

Article 2 – Code sportif

Le code sportif de la Fédération Française de Billard sera appliqué aux compétitions gérées par le CDBS.

Tout licencié s'inscrivant aux compétitions départementales est réputé connaître les dispositions du code sportif fédéral.

Article 3 – Calendrier des compétitions

Le calendrier, comportant les dates et lieux des compétitions, est établi par le CDBS et est disponible dès le début de la saison. Dans la mesure du possible, pour chaque catégorie, la saison sera composée de 5 journées suivies d'une finale départementale (se reporter à l'article 11-Finale départementale).

Le calendrier indique pour chaque journée la date et le club recevant la journée.

Les compétitions individuelles se jouent les samedis matin : convocation à 8h30, début des matchs à 8h45.

Le CDBE se déroule le vendredi soir : convocation 18h15, début des matchs 18h30.

Règlement des compétitions départementales – V0

Afin de favoriser l'entente interclub, le CDBS encourage l'instauration de moments conviviaux suite à ces rencontres.

La compétition mixte se déroule sous forme de tournoi sur une ou plusieurs journées entières en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Article 4 – Inscription

Les joueuses et joueurs à jour de leur cotisation et dont la classification officielle le permet, peuvent s'inscrire aux compétitions organisées par le CDBS.

Avant le début de la saison, le CDBS envoie à l'ensemble des clubs un fichier présentant un onglet par compétition organisée **qu'ils doivent compléter avec les noms des joueuses et joueurs souhaitant participer à ces compétitions. Chaque club, sous la responsabilité de son président, doit retourner ce document avant le 15 septembre de l'année en cours** au secrétariat du CDBS, à l'adresse suivante : secretariat.cdb72@gmail.com.

Les joueuses et joueurs obtenant leur licence en cours de saison pourront participer aux compétitions après demande expresse, via leur président de club, auprès du gestionnaire de la compétition.

NOTA : Après inscription de début d'année, toute compétition ne recueillant pas un minimum de 3 compétiteurs sera annulée.

Article 5 – Organisation des compétitions

Les gestionnaires établissent les convocations en appliquant le serpentini sur le dernier classement connu sur le site fédéral ou à défaut le classement final de la saison précédente. Les convocations sont transmises par mail, aux responsables sportifs des clubs avec copie aux présidents des clubs au plus tard 2 semaines avant la journée concernée. Ces convocations sont définitives.

Les gestionnaires utilisent le maximum de tables du club recevant la compétition avant de désigner un second club organisateur.

Pour chaque compétition, les joueuses et joueurs seront répartis en poules de 3 ou au besoin en poules de 2 avec match A/R.

Dans le cas où moins de 6 joueuses et joueurs sont inscrits dans une catégorie, le gestionnaire peut organiser des poules différentes, y compris pour l'organisation de la finale départementale.

Article 6 – Organisation des matchs

Les matchs se jouent sur la distance pleine inscrite au code sportif carambole et rappelé à l'article 1.

Un match gagné rapporte 2 points. Un match nul rapporte 1 point. Un match perdu rapporte 0 point.

Les résultats des matchs sont saisis, sous la responsabilité du club recevant la compétition, autant que faire se peut à la fin de la poule de 3 ou au plus tard sous 48h sur le logiciel fédéral de gestion sportive.

Article 7 – Classements des compétitions

Les gestionnaires s'assurent de la bonne saisie des résultats des matchs joués au cours de la compétition. Ils s'assurent notamment de la pertinence du classement de la catégorie, mis à jour au fur et à mesure du déroulement et de la saisie des résultats des matchs.

A la fin de la compétition, le classement des joueurs/joueuses s'effectue sur la totalité des rencontres, dans l'ordre décroissant du total des points obtenus. En cas d'égalité des points, les

joueurs sont d'abord départagés par leur moyenne générale, puis leur moyenne particulière et enfin par leur meilleure série.

Article 8 – Règles d'arbitrage

Les règles d'arbitrage sont celles du code d'arbitrage en vigueur.

La priorité est donnée à l'inter arbitrage, sinon auto arbitrage. Cependant il est préférable que les clubs fournissent des arbitres pour les poules de 2.

Article 9 – Incidents

Comme l'indique le code de l'arbitrage, les incidents survenant aux cours des matchs doivent être rapportés, par écrit, au gestionnaire de la compétition à l'issue de la journée en question.

Le gestionnaire de compétition doit transmettre copie de l'incident avec son avis à la Présidence du Comité Départemental et copie à la présidence de la ligue. Le Président du Comité Départemental de Billard de la Sarthe dispose seul de la faculté de saisie de la Commission de Discipline du CDBS.

Le directeur de jeu a tout pouvoir pour prendre les dispositions nécessaires afin que la compétition puisse se poursuivre dans le respect des principes du présent règlement, du code sportif de la FFBillard en vigueur et en particulier dans le respect de l'équité sportive.

Article 10 – Obligations des compétiteurs et des clubs

Obligations des joueurs/joueuses :

Si, pour convenance personnelle, un joueur ne peut participer à un tour de jeu auquel il s'est inscrit, via son club en début de saison, il doit expressément avertir par mail le gestionnaire de la compétition dans un délai minimum de 3 semaines avant celle-ci.

Sauf cas exceptionnel (maladie, accident ou autres, toute absence devra être accompagnée d'un justificatif).

Comme le prévoit le code sportif de la FFBillard, tout joueur déclarant un forfait non justifié après la transmission des convocations **ne sera pas convoqué la journée suivante et en cas de récidive s'exposera à une exclusion de la compétition.**

Tout joueur convoqué dans une poule de 3 a obligation d'arbitrer le match de sa poule où il ne joue pas. L'ensemble des joueurs sont donc attendus à l'heure indiquée sur la convocation.

Obligations des clubs recevant une compétition :

Le club met à disposition l'ensemble du matériel nécessaire aux matchs de billard tel que stipulé dans le code sportif carambole fédéral.

Il a également la responsabilité de mettre à disposition un directeur de jeu ayant notamment pour objectifs de veiller au respect des horaires, de la discipline, de l'absence de produits interdits dans la salle et l'aire de jeu mais aussi de veiller au bon déroulement des matchs et à la saisie des résultats sur le site fédéral.

En cas d'absence d'un joueur de dernière minute (forfait, retard, etc.) le directeur de jeu est autorisé à modifier les poules avec les joueurs présents, en respectant autant que faire se peut le serpentini issu du dernier classement connu de la compétition.

Article 11 – Finales départementales

L'organisation des finales dépend du nombre de joueurs/joueuses ayant participé au championnat :

- Si le nombre est supérieur ou égal à 3 et inférieur à 15, la finale se déroule à 4, en une seule poule. A l'issue des matchs de poule, demi-finales 1 contre 4 et 2 contre 3 puis finales des perdants et finales des vainqueurs ;
- Si le nombre est supérieur ou égal à 15 et inférieur à 25, la finale se déroule à 6 répartis en 2 poules de 3. A l'issue des matchs de poules, les premiers de poules se rencontrent pour déterminer le champion départemental, les seconds se rencontrent, les troisièmes se rencontrent ;
- Si le nombre est supérieur ou égal à 25, la finale se déroule à 8 répartis en 2 poules de 4. A l'issue des matchs de poules, les premiers de poules se rencontrent pour déterminer le champion départemental, les seconds se rencontrent, les troisièmes se rencontrent, les quatrièmes se rencontrent permettant de définir le classement général de la compétition ;

Est déclaré champion départemental le joueur/joueuse vainqueur de la finale départementale.

Le club recevant la finale dispose d'un budget de 50€ pour remettre médailles et coupes aux participants en fin de journée (facture à transmettre au gestionnaire de la compétition sous huit jours avec le RIB du Club pour remboursement).

Article 12 – Litiges

Il est rappelé que le Code Sportif Carambole en vigueur ainsi que le code de l'arbitrage en vigueur s'appliquent dans le cadre du présent règlement régissant les compétitions officielles individuelles.

Néanmoins, en cas de litige, tous les points non prévus dans le présent règlement seront traités par le Comité Directeur du Comité Départemental de Billard de la Sarthe.

Annexe 1 : bordereau d'inscription aux compétitions individuelles

Annexe 2 : bordereau d'inscription aux compétitions par équipe